

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 10 novembre à 19h30.

Sont présents: Mylène Vézina, Gilles Saint-Pierre, Mario Yockell, Christian St-Pierre et David Chassé.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Christian Beaulieu maire. Sont aussi présentes Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière et Magali Savoie, greffière-trésorière adjointe.

Est absent : Michel Michaud

7 personnes présentes dans la salle.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **2025-177 Lecture de l'ordre du jour**

Il est proposé par Christian St-Pierre, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

##### **2025-178 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

##### **2025-179 Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2025**

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

#### **CORRESPONDANCE CITOYENNE : Eau potable – 16 avenue du vallon**

#### **DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

##### **2025-180 Nomination d'un(e) suppléant(e) du Maire**

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer Mylène Vézina à titre de mairesse suppléante jusqu'à nouvel ordre.

##### **2025-181 Représentant substitut – Conseil de la MRC de Rimouski-Neigette**

CONSIDÉRANT QUE le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien désigne Mylène Vézina pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance du poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette.

#### **FINANCES**

##### **2025-182 Accepter les comptes du mois d'octobre 2025**

La liste des comptes du mois d'octobre est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-310** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'octobre au montant de 188,302.22\$ et en autorise le paiement.

##### **2025-183 Autorisation paiement – Assurances 2025-2026**

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 31,154.14\$ à FQM Assurances inc. pour le contrat d'assurances municipales du 5 décembre 2025 au 5 décembre 2026.

**\*2025-184 Autorisation de signature Desjardins – Substituts (maire suppléant et greffière-trésorière adjointe)**

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mario Yockell et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe soient les représentants de l'organisme municipal à l'égard de tout compte qu'il détient à la caisse Desjardins.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de l'organisme municipal et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de l'organisme municipal :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de l'organisme municipal;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de l'organisme municipal.

La directrice générale ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de l'organisme municipal :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de l'organisme municipal.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou en son absence, du maire suppléant ET de la directrice générale ou en son absence, de la greffière-trésorière adjointe, doivent toujours paraître.

Si l'un des représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, l'organisme municipal reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre manière.

*Adopté avec dispense de lecture.*

**2025-185 Affectation Excédent accumulé non-affecté – SYGEM Élections**

Il est proposé par Christian St-Pierre, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 2,092.57\$ de l'Excédent accumulé non-affecté au poste 02-13000-649 pour l'achat de SYGEM Élections.

**PROJETS ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS : AUCUN**

**VOIRIE, SERVICES ET URBANISME**

**2025-186 Renouvellement de contrat – Collecte des matières résiduelles**

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de collecte des matières résiduelles selon la soumission du 6 novembre 2025 avec Matrec pour la collecte des déchets 33,989 \$ et des matières organiques 18,989 \$, pour un montant total de 52,977 \$ plus taxes, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, aux mêmes conditions que le contrat actuellement en cours, en excluant la collecte des matières recyclables.

**2025-187 Renouvellement de contrat – Vidange des installations septiques**

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de vidange d'installations septiques avec Sani-Manic selon la soumission du 6 novembre 2025, aux mêmes conditions que le contrat actuellement en cours, incluant la vidange sur demande d'au moins 3 fosses au même taux, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

**2025-188 Appel d'offres – Ramonage**

Il est proposé par Gilles St-Pierre appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour le

ramonage de cheminées pour 1 an (2026) et pour 3 ans (2026 à 2028). Les soumissions seront reçues jusqu'au 27 novembre 2025 à 10h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**2025-189 Appel d'offres – Diesel**

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour la fourniture de diesel clair pour l'année 2026, selon le prix quotidien à la rampe en date du vendredi 28 novembre 2025 + marge de profit. Les quantités sont évaluées à 30 000 litres approximativement. Les soumissions seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**2025-190 Contrats – Employés au déneigement**

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer les contrats d'engagement à durée déterminée des employés affectés au déneigement, incluant les employés sur appel.

**2025-191 Nomination – Agent de liaison CNESST**

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer Magali Savoie à titre d'agent de liaison pour la CNESST.

**LOISIRS ET CULTURE : AUCUN**

**SÉCURITÉ CIVILE : AUCUN**

**CORRESPONDANCE GÉNÉRALE :**

**MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – 2026**

**\*2025-192 Grande semaine des tout-petits**

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la *Grande semaine des tout -petits!* et de procéder à la levée du drapeau officiel le lundi 17 novembre 2025, afin de marquer le début des festivités de la GSTP.

*Adopté avec dispense de lecture.*

**\*2025-193 Journée officielle de sensibilisation au cancer de la prostate**

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1000 hommes décéderont de la maladie par année ;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate ;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian St-Pierre, appuyé par Mylène Vézina et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Valérien déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

*Adopté avec dispense de lecture.*

#### **DIVERS**

**2025-194**

#### **Remerciements – Membres sortants du conseil municipal**

Il est proposé par Mylène Vézina, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal remercie sincèrement ses membres sortants :

- **M. Robert Savoie**, maire depuis plus de 15 ans ;
- **M. Ghislain Blais**, conseiller depuis 16 ans ;
- **M. Donald Dubé**, conseiller depuis 8 ans ;
- **M. Carl Desrosiers**, conseiller depuis 4 ans.

Le Conseil municipal leur exprime sa reconnaissance pour leur engagement envers les citoyens et leur contribution à la vie municipale au fil des ans.

**2025-195**

#### **Rapport de la présidente d'élection**

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses liées aux élections générales 2025 au montant total de 6,743.65 \$.

#### **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des sept membres du conseil.

**2025-196**

#### **Modification de l'annexe C**

Il est proposé par Mario Yockell, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser les modifications à l'annexe C concernant les conditions à durée déterminée au contrat de Jean-Yves Brillant pour la période hivernale.

**2025-197**

#### **Vente de la gratte de tracteur inutilisée**

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian St-Pierre et résolu à la majorité, Mylène Vézina étant contre, d'effectuer l'entretien de la gratte de tracteur, inutilisée en raison de l'absence du véhicule requis, et d'en autoriser la vente sur Marketplace au prix négociable de 34,000\$.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La levée de la séance est proposée à 21h10 par Gilles St-Pierre et acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Marie-Paule Cimon, dir. gén.

\_\_\_\_\_  
Christian Beaulieu, maire

Je, Christian Beaulieu, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Date